0)034/2

DISPENSAIRE « ISANGANO » **B.P. 1202 KIGALI REMERA - CENTRE**

Kigali, le 14/7/1997

Objet: Remboursement de dette.

A Monsieur le Ministre de la Jeunesse, Sport ,Culture et de la Formation Professionnelle <u>à Kigali</u>

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de faire appel à votre haute autorité, pour la régularité de ma facture n°.205/97 du 12/6/96.

En effet, Monsieur le Ministre, au mois de Juin 1996 mon dispensaire a dispensé des soins médicaux à vos atlètes qui ont participé aux jeux olimpiques de l'an passé et j'ai fait plusieurs démarches mais en vain.

Mais Monsieur le Ministre, je n'ai pas été remboursé, voilà une année vient de s'écouler, je vous envoie une copie de la facture en annexe.

Espérant, Monsieur le Ministre, une réponse favorable à ma requête en vous transmettant mes salutations les plus distinguées.

Madame Clotilde RWIMO

INFIRMERIE ISANGANO B.P. 1.202 K I G A L I REMERA - CENTRE.

FACTURE Nº 205/97.

Le ministère de la jeunesse et des mouvements associatifs doit à l'Infirmerie ISANGANO, la somme de SOIXANTE - SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE FRANCS RWANDAIS (67.730 FRW), en réglement des soins médicaux dispensés aux athlètes.

Fait à Kigali, le 12/06/1997

Le Responsable de l'Infirmerie

RNIMO clotide Dems